

ARRÊTÉ Nº 40-2024

signé par : M. Hervé JONATHAN Préfet d'Eure-et-Loir

le 13 mai 2024

Délégation de signature en matière de fixation des horaires d'ouverture et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services

28- Préfecture d'Eure-et-Loir SICPPAT- PCA





Délégation de signature en matière de fixation des horaires d'ouverture et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L 221-2 mentionnant l'entrée en vigueur des actes réglementaires, qui s'établit au lendemain de l'accomplissement des formalités de publicité, sauf à ce qu'il en soit disposé autrement;

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les décrets n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir;

Vu le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir, à compter du 21 août 2023 ;

Vu le décret du 10 mai 2024, portant nomination de Mme Agnès BONJEAN, secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, sous-préfète de Chartres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 42-2023 du 21 août 2023, portant délégation de signature en matière de fixation des horaires d'ouverture et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir

ARRÊTE

Article 1er:

L'arrêté préfectoral n° 42-2023 du 21 août 2023, portant délégation de signature en matière de fixation des horaires d'ouverture et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services, est abrogé.

Article 2:

Délégation de signature est donnée à M. Gradzig EL KAROUI, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir.

Article 3:

Délégation de signature est donnée à M. Gradzig EL KAROUI, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à l'ouverture et à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir.

Article 4:

La secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir et le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 13 mai 2024

Le Préfet d'Eure-et-Loir.

Hervé IONATHAN